

L'URSSAF dévoile ses statistiques sur la place des femmes dans l'entrepreneuriat



L'URSSAF dévoile ses statistiques sur la place des femmes dans l'entrepreneuriat

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, l'Urssaf publie pour la troisième année consécutive un recueil statistique pour mettre en lumière la place des femmes dans le tissu économique français.

En tant que collecteur de référence des cotisations sociales, l'Urssaf dispose d'une richesse de données statistiques qui lui confère une place de choix dans l'observation de la situation socio-économique française. L'Urssaf a ainsi développé une connaissance fine et de haute qualité de ses usagers dont les femmes entrepreneures.

L'entrepreneuriat se féminise, porté par le statut de l'auto-entreprise. Fin 2023, si la part des femmes parmi les travailleurs indépendants classique se maintient (37,9%), celle concernant les femmes auto-entrepreneures atteint 44,5%, contre 42,7% l'an dernier.

En 2022, le nombre de femmes créatrices d'entreprise est en augmentation. Elles représentent en effet 43,7 % des créateurs d'entreprises, contre 40,6 % en 2021. Près de 378 300 entreprises ont ainsi été créées par des femmes en 2022, dont près de 309 000 en auto-entreprise. Les auto-entrepreneures représentent 44,0 % des créateurs en 2022.

- **Le profil type**

En moyenne, une travailleuse indépendante est âgée de 46 ans (données 2022). 11,8% d'entre elles cumulent plusieurs activités dans le secteur privé et public fin 2022, soit 5% de plus qu'en 2021. Une part proche de celle des hommes (10,7%).

En comparaison, une auto-entrepreneure est en moyenne âgée de 42 ans (données 2022) avec un revenu moyen de 6 598 euros (données 2022). 31,4 % d'entre elles cumulent plusieurs activités dans le secteur privé et public, contre 28,1% des hommes.

- **Un écart de revenus toujours constaté entre les femmes et les hommes pour ces deux catégories**

En 2021, les travailleuses indépendantes déclarent un revenu annuel moyen (hors taxation d'office) de 39 363 € en 2021 contre 49 304 € pour les hommes, soit 20,2 % de moins.

En 2022, les auto-entrepreneures déclarent quant à elles, en moyenne, un revenu annuel 18,9% plus faible que les hommes, soit respectivement 6 598 € et 8 135 €. L'entrepreneuriat

Ces écarts s'expliquent en partie par la nature des activités investies : elles sont en effet sur-représentées dans les secteurs les moins rémunérateurs (coiffure et soins du corps ; santé et action sociale, autres services personnels).

A noter tout de même que les revenus moyens des auto-entrepreneurs sont plus homogènes entre femmes et hommes que pour les travailleurs indépendants classiques. Les écarts entre femmes et hommes sont de moins de 10 % dans davantage de secteurs.

Que ce soit pour les travailleuses indépendantes et les auto-entrepreneures, le BTP reste le secteur le moins plébiscité par les femmes.

Le secteur où l'on retrouve la part la plus importante de femmes indépendantes est le commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie) qui regroupe 47,6 % de femmes.

Parmi les auto-entrepreneurs, pour la première fois cette année, un secteur est paritaire : il s'agit commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie) avec 50% de femmes.

Grâce à son expertise, à ses services dédiés aux entrepreneurs et à son rôle central au sein de la protection sociale, l'Urssaf est un partenaire incontournable pour les entrepreneurs à chaque étape de leur activité.

Depuis plusieurs années, l'Urssaf soutient la promotion de la parité dans le monde entrepreneurial français. Dans ce cadre, elle noue des partenariats avec plusieurs associations qui œuvrent pour l'accompagnement des femmes entrepreneures dans leurs projets de création d'entreprise et de reconversion. Ainsi, elle va à la rencontre des créatrices pour leur donner l'information et créer une relation de confiance avec elles. Son objectif est de les accompagner dans la création et la gestion de leur activité, en leur permettant de mieux appréhender leurs démarches Urssaf.

Ces dernières années, des partenariats ont été signés avec les réseaux Les Premières et Femmes des Territoires. L'Urssaf a également intégré cette année, le programme Palatine Women Project, un dispositif de mentorat destiné à accompagner les athlètes et para athlètes féminines en reconversion porteuses d'un projet d'entreprise. Enfin, depuis 3 ans, l'organisme participe à la tournée Be a Boss, événement national visant à promouvoir l'entrepreneuriat au féminin.

Comme le souligne Damien Ientile, Directeur de l'Urssaf : « En allant à la rencontre des femmes entrepreneures notre objectif est de les aider à accomplir leurs démarches administratives et ainsi favoriser le développement de leurs projets tout en leur permettant de les inscrire dans le temps avec davantage de facilité. Par cet accompagnement, nous souhaitons encourager les femmes qui souhaitent se lancer tout en promouvant l'égalité professionnelle et la parité sur tout le territoire ».